

Lien vers le site internet du JOURNAL des 2 Rives (J2R) :

<https://www.journal-deux-rives.com/massacre-a-la-tronconneuse-en-toute-illegalite/>



Un état de droit bafoué, une opacité digne d'un clan de défricheurs et une police inerte, voilà les ingrédients d'un acte illégal commis, le 24 octobre, lors du défrichage sauvage d'une partie du tracé de la future liaison RD30-RD190 (projet du Pont d'Achères).

Déjà en janvier 2023, deux cent personnes avaient manifesté contre la construction d'un pont liant la RD30 et la RD190 (sur la plaine de Triel). Pour le département des Yvelines, c'est une simple liaison routière pour désenclaver la plaine de Triel ; pour ses détracteurs, ce projet, dit de l'A104bis, augmentera la pollution de l'air et détruira la biodiversité de l'Île de la Dérivation et des bords de Seine entre Andrésy et Carrières-sous-Poissy. Pour mémoire, en 2012, le commissaire-enquêteur de l'époque avait émis un avis défavorable au projet de liaison, mais les bétonneurs du 78 ont persisté et ont refait leur démarche en 2022.

Avec un coût estimé de 200 millions d'euros, ce projet routier de 2 x 2 voies est, selon les riverains, une variante du projet de prolongement de la Francilienne (projet A 104), tant combattu par le CO.P.R.A 184 depuis des années. Lors d'une conférence à Triel-sur-Seine, Denis Millet, président de l'association « Non au Pont d'Achères » avait souligné le caractère aberrant de ce projet, dit du Pont d'Achères : ses premières études remontant à 2008, c'est une illustration parfaite de la vieille politique d'aménagement du territoire dont souffre les Yvelines, avec le concours financier de la Région Île-de-France. Ce projet s'inscrit en décalage complet des objectifs environnementaux auxquels nous devons satisfaire, comme l'explique Denis Millet. La pollution de l'air entraîne 12 000 décès (enfants et ados selon les chiffres en Europe AEE), 48 000 décès prématurés selon les chiffres de Santé publique.

Le défrichage sauvage d'un ensemble d'arbres, dont un tilleul âgé de 150 ans, est une preuve que les bétonneurs yvelinois accélèrent le pas et profitent des vacances scolaires. Ils veulent mettre les résidents voisins et les opposants à ce projet devant le fait accompli, même s'il y a des recours administratifs et des référés « suspension » en cours. « *Des irrégularités sont manifestes, a souligné M. Millet, tels le manque d'affichage pour défrichage d'arbres, le manque de déclaration d'entreprises...et la Police nationale n'intervient pas pour ces irrégularités!* » Nous sommes devant un classique du fait accompli car si le recours est accepté et gagné, les bétonneurs pourraient dire que le mal est fait.

Le temps est le facteur essentiel : le prochain rendez-vous est la **manifestation du dimanche 12 novembre** (à 10 h30), où les habitants pourraient être en masse et démontrer que le projet pourrait être remis en question, voire en cause.

Si vous voulez être à côté des opposants à ce projet dit inutile, consultez le site [Non au Pont d'Achères](#).

.....